

COMMUNE DE RUMERSHEIM-LE-HAUT

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
RUMERSHEIM-LE-HAUT**

du 5 décembre 2023

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, Thierry SCHELCHER.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 h 00.

PRESENTS : M. BADER Hervé, Mme DE SOUSA Sandra, M. GENDRON Pierre-Julien, Mme COUTO LIMA Pastora, M. BITZBERGER David, M. BODINET Martial, Mme ONIMUS Aurélie, Mme DEHARBE Sophie, M. WALTER Patrick, M. THUET Thomas, Mme GROTZINGER Caroline, M. THUET Mathias, Mme GROSHENY-STOELBEN Angélique

ABSENTS EXCUSES : Mme WALTER Laetitia

PROCURATIONS : Mme WALTER Laetitia à M. BADER Hervé

Ordre du jour :

1. Désignation secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023
3. Commissions
4. Salle des sports
5. Plantation arbre école élémentaire
6. Pères Noël à motos
7. Fêtes de fin d'année
8. Décisions modificatives de crédits
9. Prévoyance complémentaire
10. Bon cadeau périscolaire
11. Membres Brigade Verte
12. Décisions du maire dans le cadre des délégations
13. Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach
14. Divers
15. Informations

Préambule

Monsieur le Maire excuse l'absence de Mme Florence BUNNER et lui souhaite en son nom et au nom du Conseil Municipal un prompt rétablissement.

1. Désignation secrétaire de séance

Après délibération, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme Caroline GROTZINGER comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès verbal de la séance du 26 septembre 2023

M.GENDRON Pierre-Julien souhaite modifier son intervention au point n° 11 « Avenant convention ADAUHR-ATD Alsace ». Il propose de se poser les bonnes questions. L'enjeu ici n'est pas de signer la convention mais de se positionner sur la réalisation ou non de ce projet qui coûtera entre 500 000 à 1 million d'euros pour la commune. D'autant plus que nous avons déjà des études en cours qui auront des coûts d'applications importants (cf. étude de sécurité) et que nous n'avons aucune perspective sur l'avenir (recours GSM et zone à urbaniser-lotissement). Il faut se donner les moyens d'investir après la réalisation d'études.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve ensuite à l'unanimité le procès verbal de la séance du 26 septembre 2023.

3. Commissions

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les modifications suivantes quant aux commissions et comités en place jusqu'à présent :

- Les comités sont remplacés par des commissions, s'ils sont toujours d'actualité.
- De nouvelles commissions ont été créées comme celle du conseil municipal des enfants, du cimetière ou des relations avec les entreprises locales.
- Les commissions sont composées exclusivement de membres du Conseil Municipal avec possibilité d'inviter des membres extérieurs.
- L'invitation à une réunion d'une commission doit être envoyée à tous les membres au moins 8 jours avant la réunion et un compte-rendu succinct sera envoyé à tous les conseillers après la réunion.

La nouvelle composition des commissions et autres entités est ci-jointe.

Monsieur le Maire propose également de passer la fréquence des réunions maire-adjoints de toutes les semaines à toutes les 2 semaines afin de libérer des créneaux pour les réunions des commissions.

Il précise également que chaque dernier mardi du mois, il y a aura soit une réunion de travail soit une séance ordinaire du Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve toutes les modifications proposées.

4. Salle des sports

Les toitures nord et sud sont terminées. Rappel du problème de pose au début du chantier mais finalement le travail effectué est bien réalisé. La toiture de l'avancé côté ouest se termine.

Des comptes-rendus réguliers ont été envoyés à l'ensemble des conseillers tout au long du chantier.

L'entreprise Menuiserie Aluminium Jacob a débuté sa mission sur les châssis et vitres, côté sud.

M. Hervé BADER propose à l'Assemblée les options suivantes nécessaires à la remise en état globale de la salle des sports et s'ajoutant aux dépenses déjà validées :

Option 1	Réfection toiture plate côté sud (au-dessus du local traiteur et de la salle d'activités)	40 561,29 € HT
Option 2	Réfection toiture plate côté est (au-dessus du club house)	45 753,14 € HT
Option 3	Remplacement des chéneaux (gouttières côté sud)	2 645,37 € HT
Option 4	Remplacement des sorties de VMC	3 520,00 € HT
Option 5	Remplacement des poteaux (côté ouest)	5 532,00 € HT
	Total des options	<u>98 009,80 € HT</u>

L'assurance a été donnée que les prix restent bloqués pour 2024. Des variations de prix ne peuvent cependant pas être exclues.

Il faudra certainement y ajouter une reprise de certains crépis extérieurs mais ce sera pour 2024. M. David BITZBERGER indique qu'il faudra très certainement reprendre les angles nord-ouest et sud-ouest.

M. Hervé BADER fait part de la pression exercée par les associations pour la réouverture de la salle et tout a été mis en œuvre par la commune pour assurer une réouverture aussi rapide que possible. Celle-ci a eu lieu le 25 novembre 2023. Les associations ont été averties mais seul le badminton avec M. Eric FISCHER a donné un retour.

Monsieur le Maire rappelle que nous avons déjà touché 210 000 € des assurances des entreprises et que Maître ZIMMERER a envoyé les nouveaux montants des travaux dans le cadre de la procédure judiciaire car l'expertise effectuée en son temps est jugée trop ancienne. Il précise que l'isolant utilisé présente un coefficient énergétique supérieur à celui déposé. De plus, celui-ci apparaît plus résistant, ce qui est un avantage pour l'entretien futur de la toiture.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord, valide les 5 options et autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

5. Plantation arbre école élémentaire

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du projet scolaire 2023/2024, un banc de l'amitié sera mis en place dans la cour de l'école élémentaire lors de la Journée Citoyenne 2024 et sera placé sous un tilleul qu'il faut encore planter. L'entreprise ArtCane a transmis un devis d'un montant de 2 365,72 € HT pour le tilleul, sa plantation et la préparation de l'emplacement avec mise en place notamment d'une buse de Ø120 ainsi que d'un encadrement béton avec grille en fonte fourni par nos soins.

Il a été jugé opportun de réaliser les travaux de plantation pendant les vacances scolaires et en période hivernale.

Des animations autour de la pousse du tilleul par exemple seront également proposées aux élèves.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour ces travaux.

6. Pères Noël à motos

Monsieur le Maire présente la convention proposée par la Communautés de Communes Centre Haut-Rhin pour l'organisation de la tournée des Pères Noël à moto le 9 décembre 2023 (horaire de passage : 11h20 - 11h30). Le coût total de l'opération est de 4 820 € et se répartit sur les différentes communes participantes. Le coût s'élève pour notre commune à 280 €.

L'année dernière, à la suite des restrictions budgétaires, le coût pour la commune a été pris en charge par monsieur le Maire à titre personnel.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise le Maire à signer la convention.

7. Fêtes de fin d'année

a. Fête de Noël des Seniors

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée les points suivants :

- Organisation de la fête de Noël des Seniors le samedi 9 décembre 2023 à la salle de musique, avec repas d'une valeur de 34 € qui sera préparé par Tentations Croquantes.
- Les personnes n'ayant pas participé à la fête se verront remettre un colis (Esprit d'Alsace) d'une valeur de 31 € pour une personne seule et de 60 € pour un couple.

89 personnes sont inscrites.

Mme Pastora COUTO LIMA indique qu'une commande a été faite chez Guyot pour plusieurs arrangements floraux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'ensemble de ces points.

b. Réception des vœux

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'organiser la réception des vœux du Maire, le mardi 9 janvier 2024, à 19h, à la salle des sports. Le coût de cette réception n'est pas encore défini mais l'objectif est de faire quelque chose de simple où une grande partie des villageois et des élus (Conseil Municipal, maires des communes voisines) peuvent y prendre part.

Adopté à l'unanimité.

8. Décisions modificatives de crédits

a. DM n° 3-2023

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la DM n° 3-2023 prise lors de la séance du conseil municipal du 26 septembre 2023 ne peut être prise en charge car les crédits relatifs au prix de vente de 210 000 € sont à inscrire au chapitre 024 (produit de cession) en section d'investissement et non à l'article 7751 en section de fonctionnement (qui est l'article de réalisation).

Ainsi, il propose de prendre une DM n° 3-2023 qui annule et remplace celle du 26 septembre 2023 et qui se présente de la manière suivante :

chap. 024 (rec.) : + 210 000 €

cpte 203 (dép.) : + 20 000 €

cpte 231 (dép.) : +190 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative de crédits.

b. DM n° 4-2023

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le SGC Colmar, par mail du 6 novembre 2023, nous informe que l'acompte de 4 164 € versé à notre collectivité par l'Etat en 2022 au titre du « filet inflation » doit être restitué car les critères d'éligibilité ne sont pas remplis. Cette restitution sera effectuée sur le mois de novembre sur le compte 6588.

Monsieur le Maire propose la décision modificative de crédits suivante :

cpte 60612 : - 5 000 €

cpte 6588 : + 5 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative de crédits.

9. Prévoyance complémentaire

Révision des taux de cotisation au 1^{er} janvier 2024 pour la protection sociale complémentaire risque « prévoyance »

Exposé :

Le Centre de Gestion a mis en place une convention de participation pour le risque « prévoyance » signée avec le groupement CNP Assurances (assureur) et Relyens (gestionnaire). Elle a pris effet au 1^{er} janvier 2019 et concerne au 30 juin 2023, 349 collectivités et 5 397 agents. Cette convention arrive à échéance au 31 décembre 2024.

Elle concerne les garanties incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95 % du revenu de référence et en option une garantie décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA).

Par courrier du 27 juin 2023, l'assureur a résilié à titre conservatoire la convention à échéance du 31 décembre 2023, faisant état d'une aggravation significative de la sinistralité.

Les résultats techniques, toutes garanties confondues, font apparaître au 31 mars 2023, un compte de résultats au global déficitaire.

Le rapport sinistres / primes (S/P) pour la période 2019 – 2022 est à 1,39 avec un déficit de près de 2,2 M€ (provisions incluses).

La dégradation est particulièrement importante sur le risque incapacité dont le S/P s'élève à :

- 2,41 pour 2019 ;
- 2,25 pour 2020 ;
- 3,06 pour 2021 ;
- 2,48 pour 2022 ;

avec un déficit de 3,6 M€ pour cette garantie.

Concernant le risque invalidité, le S/P pour 2019 - 2022 est à 1,28 avec un déficit de 346 000 euros. 17 invalidités sont déjà connues au 31 mars 2023 : 7 pour 2019, 5 pour 2020, 3 pour 2021 et 2 pour 2022.

Le risque perte de retraite n'est pas encore connu, il intervient bien plus tard après l'invalidité et à l'âge de départ à la retraite d'un agent.

En outre, l'assureur reporte sur la tarification l'impact lié à la réforme réglementaire des retraites qui augmente la durée d'exposition à la survenance des arrêts et aggrave la charge des arrêts.

Pour assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a ainsi décidé, après consultation du Comité Social Territorial, d'accepter la proposition d'augmentation tarifaire au 1^{er} janvier 2024 :

- au titre de la sinistralité, de 15 % des garanties incapacité, invalidité, perte de retraite pour le niveau de couverture actuelle avec un remboursement des indemnités journalières à hauteur de 95 % ;
- au titre de l'impact de la réforme des retraites, de 2 % des garanties incapacité, invalidité et décès.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion du 26 septembre 2023 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 17 octobre 2023 ;
Vu l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin le 2 novembre 2023 aux collectivités adhérentes à la convention de participation ;

Le Conseil municipal :

Article 1 : prend acte des nouveaux taux de cotisations applicables au 1^{er} janvier 2024 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » et figurant ci-dessous :

	Niveau d'indemnisation	Taux en vigueur jusqu'au 31/12/2023	Taux au 01/01/2024
Incapacité	95 %	0,70 %	0,82 %
Invalidité	95 %	0,37 %	0,44 %
Perte de retraite	95 %	0,54 %	0,62 %
Décès / PTIA	100 %	0,33 %	0,34 %

Article 2 : autorise le Maire à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

Adopté à l'unanimité.

10. Bon cadeau périscolaire

Mme Géraldine PULJER, directrice du périscolaire de Rumersheim-le-Haut depuis sa création, a quitté ses fonctions le 14 novembre 2023. En guise de remerciements pour les 7 années passées au périscolaire, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de lui offrir un bon repas d'une valeur de 70 €. Le Conseil Municipal lui souhaite bonne continuation dans sa nouvelle orientation professionnelle.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à la nouvelle directrice de périscolaire.

11. Membres Brigade Verte

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée du courrier de la Brigade Verte du 9 novembre 2023 concernant l'adoption de nouveaux statuts du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres en date du 24 octobre 2023. Il appartient à chaque collectivité membre de désigner un membre titulaire et suppléant au sein du Comité Syndical, ou confirmer le maintien des membres actuellement désignés.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner M. Thierry SCHELCHER (qui remplace Mme Laetitia WALTER) en tant que titulaire et Mme Sophie DEHARBE suppléante.

12. Décisions du maire dans le cadre des délégations

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Concessions de terrain et au jardin d'urnes au cimetière accordées pour la période du 30 octobre 2023 au 9 novembre 2023 : n° 207 à 208.
- Déclaration d'intention d'aliéner : renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis section 2 n° 146/5 et 147/5, section 44 n° 42, section 4 n° 257/1, section 46 n°338/12, section 1 n° 111/7, section 44 n° 282/248, section 47 n° 103/28.

13. Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach

a. Rapport annuel déchets 2022 et rapport annuel assainissement 2022

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée :

- le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés pour 2022,
 - le rapport annuel du service public de l'assainissement pour 2022,
- établis par la CCARB.

14. Divers

a. Achat de matériel - Ecole maternelle

Demande de l'école école maternelle d'une draisienne (120 € TTC), d'un vélo (287 € TTC) en remplacement de ceux défectueux, et de trois bacs à livres (363 €) pour un coût total de 770 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces achats.

b. Marché de Noël des écoles avec vente de sapins

Monsieur le Maire remercie les organisateurs du marché de Noël des écoles (vendredi 1er décembre 2023) pour la préparation et l'organisation qui demandent énormément de temps. C'était une belle réussite.

c. Activités géomètre

Dans le cadre de l'installation prochaine d'un filet anti-ballons au city stade, l'arpentage de la parcelle est nécessaire et a un coût de 756 € TTC.

L'alignement de 6 parcelles rue des Fleurs (parcelles n° 38-43) est à régulariser et a un coût de 2 076 € TTC. Monsieur le Maire évoque la possibilité de faire réaliser un prix global pour les actes notariaux concernant l'ensemble des achats de parcelles créées par le géomètre.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'exécution de ces activités de bornage et d'alignement.

INFORMATIONS

- ◆ Exercice PPI du 5 décembre 2023, déclenché à 9h23 : Tout s'est bien déroulé. Les écoles étaient confinées à la salle de musique où elles fêtaient la Saint Nicolas. Les messages d'alerte diffusés sur les téléphones portables sont passés. Les messages d'information vers la préfecture ont été transmis depuis le secrétariat de mairie.
- ◆ L'agent technique, M. Lionel MEYER a quitté ses fonctions après 5 ans passés dans notre commune. Il est remplacé par M. Amaury ROELLINGER depuis le 1^{er} novembre 2023. Bienvenue à lui.
Le CDG68 a accompagné la commune dans le recrutement de ce nouvel agent (5 postulants mais seulement 4 entretiens d'embauche).
- ◆ Mme Audrey EHRY va s'occuper de remettre en ordre et à jour l'ABCD de l'école élémentaire à la suite d'une demande des maitresses. Cette mission s'exercera ponctuellement quand ses autres activités au sein de la commune le lui permettront.
- ◆ Monsieur le Maire indique que le soutien financier aux associations qui était en place avant les restrictions budgétaires, n'était pas de 20 € mais de 50 € par jeune. La demande de rétablissement de cette participation ainsi que ses modalités d'application seront étudiées et discutées lors d'une prochaine réunion de travail.
- ◆ La réunion (CM ou réunion de travail) prévue le 26 décembre 2023 est annulée.

TOUR DE TABLE

❖ **M. BADER Hervé :**

- Fête de Noël des Seniors : Les colis des personnes ne participant pas à la fête seront livrés la semaine après l'événement.
Préparation de la salle de musique jeudi 7 décembre de 14h à 17h.
- Journée citoyenne 2024 : Peu de retours de propositions de chantiers. Néanmoins, une vingtaine de chantiers a été identifiée. La liste des chantiers retenus sera transmise aux conseillers prochainement.
Un des chantiers les plus important sera celui des illuminations de Noël afin d'accélérer significativement voire de terminer leurs remises en état. C'est quand même très agréable d'avoir un village illuminé pour les fêtes de fin d'année. Un autre chantier conséquent sera celui du cimetière.
- Etudes de stationnement et de vitesse : Une réunion de la commission sera organisée début 2024 (préférentiellement un samedi matin) pour étudier et discuter les différentes possibilités.
M. Thomas THUET demande si le marquage au sol des emplacements de stationnement dans certaines rues est la seule option envisagée car sa réalisation est souvent compliquée et il craint que le rétrécissement de la chaussée qui en résulte ne crée une certaine dangerosité (manque de visibilité, accessibilité des trottoirs...). Mme Aurélie ONIMUS précise qu'en Allemagne

ce marquage au sol est chose courante même sur de grands axes et ne semble pas poser de problèmes particuliers.

M. Thomas THUET souhaiterait que d'autres options soient étudiées et qu'une responsabilisation des personnes soit possible afin qu'elles rentrent leurs véhicules dans leurs propriétés et évitent de les stationner sur la voie publique.

- Mise en place du sapin de Noël devant la mairie le 5 décembre 2023. Le plot en béton servant de support a été réalisé bénévolement par M. Gérard BODINET. Merci à lui.
- Fonctionnement de l'atelier bricolage : Le matériel utilisé par l'atelier bricolage pour la fabrication des décorations est financé principalement par les bénéfices générés lors de la soirée du calendrier de l'Avent.
- Rencontre avec Starter TP afin d'établir des devis pour la réfection de la voirie en 2024 (notamment affaissement et pavage à reprendre) et de la cour de l'école élémentaire qui est assez dégradée.
- Devis de l'entreprise Home Résine pour la remise en état de l'allée centrale du cimetière (remplacement des pavés/dalles par de la résine) : environ 14 000 € HT.
- Devis de l'entreprise Fuchs pour 2 types de brosse de désherbage mécanique avec ramassage, principalement pour l'entretien des fils d'eau : 14 500 € HT (brosse rabot avec reprise de l'ancienne balayeuse frontale) et 21 500 € HT.
- Devis panneaux photovoltaïques à la salle des sports : Investissement d'environ 440 000 € HT pour une production électrique de 130 kW crête sur la toiture sud et de 210 kW crête sur des ombrières parking côté sud. Plus de détails seront donnés lors d'une réunion de la commission en 2024.
- Nouveau passage piétons près de chez Tentations Croquantes : Le traçage sera effectué par nos agents techniques dès que le temps le permettra.
- Laine de roche récupérée de la toiture de la salle des sports : La totalité sera vendue (environ 30 palettes) et le bénéfice estimé entre 1 600 € et 1 800 € sera reversé à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour contribuer au financement de la plateforme d'entraînement.

Monsieur le Maire remercie les différents intervenants dans cette opération : M. Hervé BADER pour la récupération de la laine de roche, sa mise en stockage et sa revente, M. Paul BITZBERGER pour le soutien technique (charriot élévateur, camion...) et M. ZAGO de l'entreprise AT2i dans la Zone Artisanale pour le stockage de la laine de roche.

❖ **Mme DE SOUSA Sandra :**

- Le Saint Nicolas dans les écoles a eu lieu le 5 décembre 2023 à la salle de musique.
- Ecole maternelle - Les sorties :
 - Le spectacle « Dans ma bulle » à l'Art'Rhena le 5 avril 2024. La CCARB finance l'intégralité de la sortie (bus et entrées au spectacle).

○ Trois séances d'animation en matinée à la Maison de la Nature à Hirtzfelden (28 novembre 2023, 19 février 2024, 23 mai 2024). La CCARB finance l'intégralité des sorties.

- Ecole élémentaire
 - Les 2 classes iront à :
 - deux spectacles à l'Art'Rhena (décembre 2023, mars 2024). La CCARB finance l'intégralité de la sortie (bus et entrées au spectacle).
 - quatre séances d'animation sur le thème « Tous en forêt » à la Maison de la Nature à Hirtzfelden (14 novembre 2023, 2 février 2024, 2 avril 2024 et 3 juin 2024). La CCARB prend en charge le coût des animations et le transport est à la charge de la commune (budget école).
 - Opérations de vente de pâtes en octobre et de vente de chocolats en novembre pour financer des actions et projets pédagogiques.
- Collecte Banque Alimentaire le 25 novembre 2023 : 23 cartons, sensiblement la même quantité que l'année dernière. Merci aux donateurs et aux bénévoles.
- M. Alain BAREUX des Restos du Cœur de Mulhouse a pris contact pour savoir s'il y avait des gens dans le besoin dans la commune pour leur apporter une aide alimentaire (distribution de colis le lundi). Si c'est le cas, veuillez contacter le secrétariat de mairie par mail qui transmettra aux Restos du Cœur.

❖ **M. GENDRON Pierre-Julien :**

- Fonds vert éclairage public : Un premier acompte d'environ 4 000 € a été versé. Pour rappel, la subvention représente 30 % du coût.
- Dans le cadre de l'installation de l'antenne-relais TDF, la mise en place d'un transformateur est nécessaire pour assurer la puissance électrique nécessaire.
- Pour répondre à la problématique soulevée par Mme Caroline GROTZINGER quant à l'absence de message d'absence sur la messagerie mail des agents municipaux, il a été constaté l'impossibilité de les mettre en place actuellement. Un devis est en cours auprès de l'informaticien pour mettre en place ces messages d'absence.

❖ **M. BODINET Martial :**

- Rappel de quelques dates à venir : Veillée de l'Avent par la chorale Sainte-Cécile le 8 décembre, concert de Noël de l'Union Musicale Fessenheim-Rumersheim le 10 décembre.
- Remerciements à l'atelier bricolage pour la magnifique crèche.
- Remerciements aux organisateurs de la soirée Chalet avec marché de Noël au profit des écoles.

❖ **M. BITZBERGER David :**

- En tant que représentant de la commune à la Sainte Barbe des Sapeurs-Pompiers qui a eu lieu le dimanche 5 décembre 2023, M. BITZBERGER résume en quelques chiffres clés le bilan des activités du Corps et de l'Amicale avec 78 interventions, 21 Jeunes

Sapeurs-Pompiers, 30 Sapeurs-Pompiers actifs et pas moins de 55000 heures d'astreinte. Le Corps se porte bien.

❖ **M. THUET Mathias :**

- Des précisions sur l'accès à l'antenne-relais TDF ont été données par M. Pierre-Julien GENDRON à la question posée par M. Mathias THUET. Le chemin d'accès se trouve à proximité directe avec la forêt et passe par le terrain de l'Association Foncière.

❖ **M. WALTER Patrick :**

- Confirmation a été donnée à M. Patrick WALTER que toutes les illuminations de Noël qui ont été remises en état lors de la JC 2023 ont été mises en place et réparties dans le village.

- Questionnement sur le devenir de la souche déterrée sur le bas-côté de la route Nationale. Celle-ci sera évacuée prochainement.

❖ **M. THUET Thomas :**

- Emet des doutes quant à la conformité de l'emplacement du panneau d'affichage du permis pour l'antenne-relais TDF.

❖ **Mme GROTZINGER Caroline :**

- Commission cimetière : Les devis des marbreries ROTH et VOSGIENNE pour la reprise matérielle des 15 sépultures dont les emplacements sont A35, A49, A54, A69, B7, B15, B22, B38, C8, C23, C53, D1a, D2, D3, D5, devraient être disponibles courant du mois de décembre. La commission en sera informée et de plus amples discussions pourront avoir lieu lors de la prochaine réunion prévue en janvier 2024.

- Boîte aux lettres (BAL) du père Noël : Remerciements à l'atelier bricolage pour la remise en état de la BAL et pour son installation. 9 retours pour l'instant. Une petite décoration de Noël en bois sera envoyée avec chaque réponse.

❖ **M. SCHELCHER Thierry :**

- Evocation de la réunion de présentation du projet du parc Maïkan qui a lieu mardi 28 novembre 2023. M. Thierry SCHELCHER rappelle que seules les informations principales ont été présentées. Une réunion de travail aura lieu prochainement avec les différents intervenants sur ce projet afin de pouvoir rentrer plus dans les détails et répondre aux nombreuses questions que suscite un tel projet pour la commune.

M. Pierre-Julien GENDRON souhaite recevoir la documentation complémentaire avant la réunion afin d'avoir un échange constructif lors de celle-ci.

- La commune a été sélectionnée par le PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon pour une étude gratuite de l'installation d'une production photovoltaïque en toiture. La réunion de présentation sera faite par Mme Audrey PETIT et aura lieu pour rappel le 18 décembre 2023.

La séance a été levée à 21 h 50

**Pour extrait conforme,
Rumersheim-le-Haut, le 11 décembre 2023
Le Maire, T. SCHELCHER**

